

## Plan d'accompagnement des entreprises de la sortie de crise

### Le CIP National salue une dynamique inédite et la création d'un Comité national de sortie de crise

Signataires de la charte d'engagement sur le plan d'action sur l'accompagnement des entreprises en sortie de crise, les Centres d'Information sur la Prévention des entreprises en difficulté (CIP) s'unissent aux différentes parties prenantes et se mobilisent auprès des entreprises en difficulté et de leurs dirigeants.

**Le 03/06/2021** – Si le nombre de défaillances d'entreprises a atteint en 2020 son niveau le plus bas depuis 30 ans grâce aux dispositifs d'aides mis en place par l'Etat, le premier trimestre 2021 marque toutefois une première alerte, avec une augmentation significative de près de 155 % des défaillances d'entreprises, par rapport à la même période en 2020<sup>1</sup>. Face à ces signaux d'alerte, à la sortie de crise et à la reprise de l'activité, les ministères de l'Economie et de la Justice appellent les partenaires de l'entreprise à soutenir et accompagner le tissu économique français, et à orienter les dirigeants pour éviter les défaillances qui pourraient l'être. L'objectif de la création du Comité national pour la sortie de crise est de se mobiliser pour éviter le « mur des défaillances ». Les CIP, présents partout en France, s'inscrivent dans cet objectif, et se mobilisent pour la prévention des difficultés des entreprises, et pour communiquer auprès des dirigeants les initiatives des différents acteurs et parties prenantes. Ainsi, ils s'engagent à participer au diagnostic précoce des difficultés rencontrées par les entreprises, pour informer, et orienter les dirigeants vers les dispositifs adaptés. Partenaires d'APESA<sup>2</sup> depuis 2016, les membres bénévoles des CIP sont par ailleurs préparés à détecter les difficultés psychologiques et les risques de burn out.

Pour remplir ses engagements, les CIP appellent les dirigeants d'entreprises à les solliciter quelle que soit la nature des difficultés qu'ils pressentent. Chaque CIP est une plate-forme d'écoute et d'orientation, permettant d'établir instantanément un diagnostic et d'informer sur les outils et solutions disponibles, pour chaque situation. Les « Entretiens du Jeudi » du CIP, rendez-vous gratuits et anonymes avec un trio de professionnels bénévoles (experts-comptables ou commissaires aux comptes, avocats, anciens juges du Tribunal de commerce) permettent aux dirigeant(e)s en difficulté d'être accompagné(e)s vers des scénarios de gestion et de sortie de crise mais également d'être orienté(e)s vers des procédures de prévention efficaces mais souvent méconnues et peu utilisées des TPE et PME, comme le mandat ad hoc ou la conciliation.

*« La sortie de crise sera progressive et la complexité sera d'identifier les entreprises viables et de leur permettre de prendre connaissance des aides et dispositifs sur lesquels elles peuvent s'appuyer pour relancer leur activité. En ce sens, nous saluons les propositions formulées par Messieurs Le Maire et Dupond-Moretti, et sommes prêts, en tant qu'association au service des entreprises et de leurs dirigeants, à accompagner ce plan d'actions, aux côtés des membres du Comité national de sortie de crise. Le CIP salue notamment la création d'une procédure amiable simplifiée, à destination des petites et très petites entreprises, via un mandat ad hoc de sortie de crise, conformément aux préconisations du rapport Ricol, ainsi que la possibilité inédite offerte par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, de procéder à des auto-diagnostic, avec l'assistance d'un expert-comptable fourni par l'Ordre, pour les entreprises qui n'en disposeraient pas. »* souligne William Nahum, président du CIP National, et signataire de la Charte d'engagement sur le plan d'action sur l'accompagnement des entreprises en sortie de crise ce mercredi 1<sup>er</sup> juin 2021 au ministère de l'Economie.

#### **Pour prendre rendez-vous avec les experts du CIP :**

- choisir son antenne locale sur le site du CIP National et la contacter : [www.cip-national.fr](http://www.cip-national.fr) / « Où trouver mon CIP »
- ou envoyer un mail ([cip@cs.experts-comptables.org](mailto:cip@cs.experts-comptables.org)) pour être rappelé(e) dans les 24 heures

**A propos du CIP National :** Le premier CIP a été créé en 1995 par le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Paris. Devant la multiplication des CIP locaux, le CIP National a été créé en 2007. Il fédère aujourd'hui 65 CIP répartis sur tout le territoire. Plate-forme d'écoute et d'orientation pour les dirigeants de TPE-PME, artisans, commerçants qui rencontrent des difficultés, les CIP proposent des « Entretiens du Jeudi », rendez-vous gratuits et confidentiels. Les entrepreneurs en difficulté sont ainsi reçus par un trio d'experts constitué d'un avocat, d'un ancien juge consulaire et d'un expert-comptable, tous bénévoles. Sont membres et partenaires du CIP la plupart des parties prenantes concernées par la prévention et le traitement des difficultés des entreprises. [www.cip-national.fr](http://www.cip-national.fr)

#### **Contacts presse : Imedia Conseil & Communication**

Juliette Bastien – [jbastien@imedia-conseil.fr](mailto:jbastien@imedia-conseil.fr) – 06 40 29 95 40

<sup>1</sup> Etudes trimestrielles Altares sur les [défaillances d'entreprises](#)

<sup>2</sup> Partenariat signé avec APESA France (Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance psychologique Aigüe)